

MARCHE PUBLIC

PAPIER REPROGRAPHIQUE 2024/001

ACCORD CADRE

MARCHE A BONS DE COMMANDE

Groupement des établissements d'enseignement de l'arrondissement de Dieppe

LYCEE JEHAN ANGO
25, Rue Roger Lecoffre
BP 228

76203 DIEPPE CEDEX

☎ 02.32.14.01.20 📠 02.32.14.01.39

Règlement de la Consultation (R.C)

Etabli en application de l'Article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 et
du Décret 2016-360 du 25 mars 2016

SOMMAIRE

<u>Article 1</u>	Objet de la consultation.....	3
<u>Article 2</u>	Forme du marché	3
2.1	Forme du marché.....	3
2.2	Décomposition des lots.....	3
2.3	Délai de validité.....	3
<u>Article 3</u>	Durée du marché	4
<u>Article 4</u>	Présentation des offres.....	4
4.1	Annexe 1	4
4.2	Contenu de l'offre.....	4
<u>Article 5</u>	Dépôt des échantillons.....	5
<u>Article 6</u>	Date de réception des offres.....	6
<u>Article 7</u>	Jugement des offres.....	6
<u>Article 8</u>	Renseignements complémentaires.....	6

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la fourniture des articles figurant à l'état annuel des besoins joint en annexe aux établissements recensés dans le dit état des besoins.

ARTICLE 2 – FORME DU MARCHÉ

2.1 – Forme du marché

Le marché est un marché à procédure formalisée avec émission de bons de commande.

Les quantités figurant à l'état des besoins peuvent être majorés ou minorés de 20%, c'est-à-dire que les établissements s'engagent à commander au moins 80% des besoins qu'ils ont exprimés, le fournisseur s'engageant à maintenir les conditions jusqu'à 120% de ces mêmes quantités.

Le marché est attribué par la commission d'appel d'offres du Lycée Jehan Ango. Il est signé par le seul Proviseur du lycée Jehan Ango mais engage chacun des établissements adhérents pour les prestations qui le concerne.

Chaque établissement, pour ce qui le concerne, est chargé de suivre l'exécution du marché, de passer éventuellement les bons de commande nécessaires, de régler ses factures.

2.2 – Décomposition des lots

Le marché comporte un seul et unique lot :

- lot 1 : Papier Xérographique

Les établissements adhérents peuvent, lors de l'émission de leurs bons de commande, panacher librement entre les différentes qualités proposées, pour peu que la totalité du bon corresponde à une quantité minimale de 100 ramettes A4, en 80 grammes.

2.3 – Délai de validité

Le délai de validité des offres est de 90 jours maximum à compter de la date limite de réception des offres, fixée par le Règlement de la Consultation (R.C)

ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour la durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il est renouvelable deux fois et se termine au plus tard le 31 décembre 2026.
Le titulaire est informé par le coordonnateur au moins trois mois avant la fin de la période en cours de la décision de reconduire ou non le marché.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

L'absence de reconduction ne donne droit à aucune indemnité pour l'une ou l'autre partie.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES

Les offres rédigées en français seront présentées sous toutes formes permettant d'en assurer la confidentialité.

4.1 – Annexe 1

L'annexe doit faire apparaître :

- La marque ou la dénomination commerciale de chaque article
Le candidat doit proposer un produit pour chaque définition de qualité précisée au C.C.A.P, article 15, en format A3 et A4, en 80 grammes.
- Le conditionnement de chaque article
- Le prix H.T et T.T.C de chaque article
- Le montant H.T de l'ensemble du marché calculée sur l'offre de base (hors variantes)
- Le montant de la T.V.A. pour chaque article et pour l'ensemble du marché.
- Le montant T.T.C du marché
- Le délai de livraison à compter de la réception du bon de commande pour le 1^{er} trimestre.

Le candidat indique les caractéristiques techniques du papier qu'il propose, qui doivent être au moins égales aux caractéristiques répertoriées à l'article 15 du C.C.A.P du présent marché.

L'annexe est signée par une personne dûment habilitée à engager l'entreprise.

Les prix indiqués dans l'acte d'engagement seront les prix appliqués au cours du 1^{er} trimestre 2024.

4.2 – Contenu de l'offre

- Toute pièce permettant d'établir que le signataire de l'acte d'engagement est dûment habilité par l'entreprise pour engager celle-ci.
- Renseignements relatifs aux conditions générales d'exploitation de l'entreprise, à ses moyens techniques, à ses capacités professionnelles et financières.
- Attestations d'assurance en cours de validité
- Références générales et significatives du candidat dans des marchés similaires avec contacts vérifiables pour les 3 dernières années.
- La certification ISO 14001 du fabricant s'il la possède.

- Pour les papiers recyclés : tout document permettant d'établir que la pâte à papier est fabriquée à partir de bois issus d'une forêt gérée durablement. Les pâtes à papier issues de bois provenant de la forêt primaire sont exclues.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) joint, à accepter sans aucune modification, paraphé en bas de chaque page, daté et signé.
- **Annexe 1** à compléter et signer.
- **Les fiches techniques de tous les produits proposés.** Ces fiches constituent des engagements contractuels.

Et

- La lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé DC1).

http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/for_mulaires/DC/imprimes_dc/DC1-2016.doc

- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé DC2)

http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/for_mulaires/DC/imprimes_dc/DC2-2016.doc

OU

- Le Document unique de Marché Européen (DUME). C'est un formulaire par lequel les entreprises déclarent leur statut financier, leurs capacités et leur aptitude pour participer à une procédure de marché public. Le DUME peut être rempli en ligne sur le site :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/operateur-economique/repondre>

Identifiant DUME : uhozhbbh

Le tout remis sur le profil acheteur.

Toute offre incomplète ou ne répondant pas aux descriptions ci-dessus ne sera pas étudiée.

Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger sur le site de l'AJI : <http://www.aji-france.com> ainsi que sur le site du BOAMP.

ARTICLE 5 – DEPOT DES ECHANTILLONS

Les candidats devront fournir **2 ramettes de papier A4 « entrée de gamme » en 80 grammes dans les mêmes délais que l'offre.**

Une partie de l'échantillon sera soumise aux tests de qualité, l'autre sera conservée comme référence en cas de litige sur la conformité des livraisons avec l'offre du fournisseur.

La marque ou la dénomination commerciale indiquée sur l'emballage de l'échantillon doit être identique à celle mentionnée dans l'acte d'engagement pour l'article correspondant pendant toute la durée du marché.

Les échantillons seront déposés au Lycée Jehan Ango au plus tard pour le lundi 6 novembre 2023 à 16h00 au plus tard.

En cas d'absence d'échantillons, l'offre du candidat ne pourra être étudiée. L'enveloppe contenant l'offre du candidat ne doit en aucun cas être insérée dans le carton des échantillons.

Les échantillons peuvent être facturés par les candidats qui n'ont pas obtenu de lot, aux conditions de leur offre. La facturation doit parvenir au Lycée Jehan Ango dans un délai de 21 jours suite à la notification de refus de l'offre. Passé ce délai, le candidat est réputé avoir renoncé à cette possibilité.

ARTICLE 6 – DATE DE RECEPTION DES OFFRES
--

Les offres devront être déposées sur le profil acheteur avant le lundi 06 novembre 2023.

Les échantillons devront parvenir au plus tard **le lundi 6 novembre 2023 à 16h00** à l'adresse suivante :

**Lycée Jehan Ango
Service Groupement d'Achat
25, Rue Roger Lecoffre
B.P 228
76203 DIEPPE CEDEX**

*Si la livraison des échantillons se fait par transporteur, ils doivent être impérativement déposés au Lycée avant **le lundi 6 novembre 2023 à 16h00**.

ARTICLE 7 – JUGEMENT DES OFFRES

Critères de jugement des offres :

- La qualité (15 %)
- Le respect des exigences environnementales (5%)
- Le prix (70%)
- Le délai de livraison (10%)

Contact :

Melle Blondel Alexandra
Secrétaire du Groupement d'Achat
Tél : 02 32 14 01 36
Mail : alexandra.blondel@ac-normandie.fr